

SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS (SCVQ)

- La période d'offres (achat, vente ou annulation) est prévue du 20 au 28 du mois précédant le mois de la fixation du prix.
- Les quantités offertes en vente ou en achat doivent se limiter à une décimale. La deuxième décimale ne peut être transigée par le SCVQ.
- Les jours et les heures où on peut soumettre une offre sont du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et les samedis, dimanches et jours fériés de 8 h à 17 h 30.

Comment expédier une offre à la Fédération ?

- Toutes les offres doivent être effectuées obligatoirement par téléphone au numéro **1 900 565-5248**.
- Un producteur ne peut faire plus d'une offre, d'achat ou de vente, par mois. La confirmation sera expédiée au producteur par courrier.
- Le coût du message qui inclut celui de la confirmation est facturé sur le compte de téléphone de la personne d'où l'appel a été placé.

ÉTAPE 1

Pour permettre de vous identifier, vous devez donner

- votre numéro de producteur (numéro de sept chiffres);
- la raison sociale de votre ferme et l'adresse apparaissant sur votre certificat de quota;
- votre numéro de téléphone.

ÉTAPE 2

- Spécifiez s'il s'agit d'une offre d'achat, de vente ou d'une annulation.
- Pour une offre d'achat, indiquez le prix maximum par kg de MG/jour que vous voulez payer.
- Pour une offre de vente, indiquez le prix minimum par kg de MG/jour que vous voulez recevoir.
- Indiquez la quantité de quota que vous voulez transiger.
(Pour les offres d'achat, la quantité ne peut dépasser 10 % du quota détenu)
- Donnez le montant total de votre offre.

Veillez noter le numéro de référence que l'agent vous donnera après la validation de votre offre.

Exemple d'une offre d'achat :

- prix maximum : 20 500 \$ le kg de MG/jour
- quantité : 3,5 kg de MG/jour
- montant global de l'offre : 71 750 \$

Annulation d'une offre

- Le producteur qui désire annuler une offre doit le faire, par téléphone au numéro **1 900 565-5248**, avant la fin de la période d'offres.
- Il doit indiquer à l'agent la date à laquelle il a fait l'offre qu'il désire annuler ainsi que le numéro de référence qui lui a été transmis au moment de son offre et que l'on peut trouver également sur le document de confirmation.

Preuve de solvabilité

Une preuve de solvabilité d'une institution financière devra être fournie pour toute offre d'achat de quota d'une valeur supérieure à 500 000 \$.

Information supplémentaire

Pour se faire expliquer le fonctionnement d'un appel au SCVQ ou se plaindre du service, on peut appeler la ligne sans frais 1 877 290-0010.